

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2009

L'an deux mille neuf, le neuf mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Pnaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Philippe **Laveix**, Mme Marie-José, M. Guy **Latorre**, **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés :

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 février 2009.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu de la séance du 9 février 2009 est adopté à l'unanimité.

Madame Françoise MERY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter et de soustraire les points suivants à l'ordre du jour :

Point à ajouter à l'ordre du jour :

- **Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes (FDAEC)**
- **Ouverture des crédits anticipés au budget pour le paiement de l'ordinateur acquis pour l'école élémentaire auprès de la société Bounader Informatique**
- **Compte-rendu et propositions de la commission Sport**
- **Extension de la piste cyclable vers Mesterrieux**
- **Union des Villes Bastide de l'Entre-deux-mers**
 - Compte-rendu de la réunion tenue au Conseil Régional le 27 janvier 2009
 - ✓ Présentation du plan d'actions en faveur du développement des Bastides d'Aquitaine
 - Compte-rendu de l'assemblée générale du 31 janvier 2009
- **Projet de remplacement du standard téléphonique de la mairie**

ORDRE DU JOUR

1. STATION DE COMPRESSION DE GAZ

➤ **Proposition de création d'une commission de suivi**

A la suite de la réunion de présentation du site de la station de compression de gaz, organisée par TIGF le 9 février 2009, Monsieur le Maire a discuté avec Monsieur Daniel Testet, riverain, de l'intégration du site. Monsieur Testet soumet une proposition intéressante qu'il vient de confirmer par courrier du 20 février dernier adressé à la municipalité.

Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier par lequel Monsieur Testet suggère de créer, dans le cadre de la Commission Environnement et Développement Durable, une commission permanente de suivi de l'intégration de la station de compression de gaz, pilotée par les responsables municipaux.

Cette commission compterait des représentants de TIGF, des représentants des riverains, des représentants de l'ESAT de Puch et des architectes paysagers et des élus. Elle se réunirait une fois par trimestre et permettrait aux membres d'être acteurs et garants de la qualité de vie aux abords du site et sur la commune.

Le rôle de cette commission serait d'analyser les propositions en tenant compte des contraintes préalablement aux choix et d'informer la population des aménagements futurs.

Monsieur le Maire prend acte de cette proposition et après échanges de vues, demande à Monsieur Puaud, rapporteur de la commission Développement Durable, de prendre contact avec les représentants de Tigf pour étudier la faisabilité de cette commission. Monsieur Puaud s'est déjà fait l'écho de la commune au sujet de cette préoccupation principale. Il note que cette commission doit faire « force de proposition » et non « surenchère » vis-à-vis de Tigf.

Tigf va rédiger un mémoire de référence portant sur l'implantation et l'intégration du site. Monsieur le Maire note que les responsables de Tigf ont su répondre à tous les problèmes posés à ce jour.

Monsieur Bussac évoque la dégradation des chaussées aux abords du site causée par la circulation des poids lourds sur les routes communales voire les chemins ruraux. Monsieur Puaud indique que les responsables de TIGF doivent rencontrer la DDE, la Communauté des Communes et le Conseil Général pour chiffrer la remise en état des routes.

En conclusion, Monsieur le Maire propose :

- d'adresser un courrier à TIGF pour signaler la détérioration des routes
- de constituer la commission permanente de suivi, comme le propose Daniel Testet, dont le 1^{er} travail sera de recenser les voies empruntées par TIGF.

Le conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Puaud est chargé de donner suite à ce dossier.

2. REHABILITATION LOCAUX DE L'HOTEL DE VILLE

- **Présentation du dossier de demande de subvention complémentaire auprès de l'Etat au titre de la DGE 2009.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement des locaux dont le but majeur est l'accessibilité de l'ensemble aux personnes à mobilité réduite. En outre, pour faire suite à l'affectation d'un bureau du rez-de-chaussée à l'installation du dispositif de passeport biométrique,

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de regagner de l'espace et suggère de couvrir la cour intérieure de la mairie afin de donner de l'espace à l'accueil et de créer une grande salle de conseil et/ou des mariages de plain-pied.

Il imagine également l'accès principal à l'accueil par la double porte actuellement fermée située dans la salle d'accueil et l'installation d'une plateforme élévatrice pour faciliter l'accès pour personne à mobilité réduite à l'étage.

Monsieur le Maire indique que ces aménagements sont également éligibles à la DGE (Dotation Globale d'Equipement) et a demandé à Monsieur Douce, architecte de dresser une estimation afin de pouvoir déposer une nouvelle demande d'aide au titre de l'exercice 2009 avant la date butoir du 30 avril 2009.

Le coût de cette opération est estimé à 131 417.04 €. Le plan de financement se présente comme suit :

| | D | R |
|---|---------------------|---------------------|
| <i>Coût de l'opération</i> | | |
| Montant des travaux | 115 442.10 € | |
| Coût de maîtrise d'œuvre (base 10 %) | 11 474.94 € | |
| mission SPS | 1 500.00 € | |
| Contrôle technique | 3 000.00 € | |
| | 131 417.04 | |
| Coût total total de l'opération HT | € | |
| <i>SUBVENTIONS</i> | | |
| * Conseil Général | | - € |
| * Etat 35% (/100000€ trx plaf.) | | 40 000.00 € |
| FCTVA | | 24 333.80 € |
| Part d'autofinancement ou emprunt | | 92 840.99 € |
| | 25 757.74 | |
| TVA 19,6 % | € | |
| Total TTC | 157 174.79 € | 157 174.79 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- approuve l'étude de faisabilité réalisée par Cabinet d'architecte Olivier Douce,
- approuve le plan de financement proposé,
- demande l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement,

Monsieur le Maire ajoute qu'il a été demandé au Siphem de réaliser dans les meilleurs délais un Diagnostic de consommation énergie – sur cette base le projet pourra évoluer et un dossier FEDER pourra éventuellement être déposé : économie d'énergie, économie de la ressource en eau, ...

3. MAISON SEINSEVIN – RUE SAINT ROMAIN

A la suite du décès de son père, Monsieur Seinsevin, a décidé de vendre la maison familiale et propose à la commune d'acquérir cet immeuble qui jouxte la salle des fêtes.

Après échanges de vues, Monsieur le Maire note que cette question aurait pu se poser au moment du projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes – Aujourd'hui, force est de constater que le patrimoine communal est déjà vaste et qu'il s'agit de l'entretenir et d'optimiser l'utilisation de l'existant plutôt que de l'étendre.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur Seinsevin de sa démarche mais regrette de ne pouvoir y donner suite. Une lettre sera adressée à Monsieur Seinsevin dans ce sens.

4. PARC INFORMATIQUE COMMUNAL

- **Bilan sur la plate forme informatique de la mairie - Point sur le développement de la plateforme en 2009.**

Pour rappel, la commune a renouvelé entièrement son parc informatique en décembre 2008 pour un montant de 17000 € hors taxe.

Dans le cadre de la modernisation des méthodes de travail de l'équipe administrative, la mairie doit maintenant optimiser cet investissement en élargissant sa plateforme logiciel avec en priorité un investissement sur :

- un logiciel dédié à l'ensemble des traitements associés à la petite enfance (scolaire, périscolaire, restauration scolaire, accueil de loisirs,..)

- un logiciel dédié à l'urbanisme pour la commune, voire l'ensemble du territoire (cadastres, photos aériennes, urbanismes, réseaux, etc.) : ce dossier doit être porté par la CCPSG afin de pouvoir bénéficier de tarifs intéressants.

Madame Lawther demande que ce dossier soit mis à l'étude afin de pouvoir le faire figurer sur le budget primitif 2009.

Madame Lawther remercie l'équipe technique et l'équipe administrative pour le travail réalisé lors du déménagement des bureaux et plus spécialement Christian Achille qui a su assuré le recablage complet des ordinateurs et périphériques...ce qui n'était pas une mince affaire compte tenu de la configuration des lieux !

Monsieur le Maire ajoute que la mairie est grande mais l'espace de travail est réduit et encombré.

➤ **Point sur le parc informatique des écoles**

Dans le cadre du projet de renouvellement du parc informatique des écoles, Madame Lawther expose :

La compétence de la commune et le projet d'usage de l'informatique dans les écoles

A-RAPPEL

- **Les obligations des écoles primaires**

Pour assurer l'égalité des chances, l'Education Nationale doit dispenser à chaque futur citoyen la formation aux utilisations des technologies de l'information et de la communication afin d'apporter un apprentissage raisonné, critique et "en situation".

En février 2001, le ministère de l'Éducation nationale a déposé la marque "B2i - Brevet informatique et internet". L'objectif de ce brevet est d'attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédias et de l'Internet.

Tous les écoliers, collégiens et apprentis, de l'enseignement primaire au lycée et CFA gérés par les EPLE sont concernés par cette attestation.

- **Les obligations de la commune**

La commune a la charge des écoles publiques en vertu de l'article L212-4 du code de l'Éducation et, à ce titre, en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

La commune doit mettre à disposition des enseignants le matériel nécessaire à la mise en œuvre des programmes d'enseignement.

Dans cette logique, la commune doit mettre à disposition des écoles le matériel permettant l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du brevet informatique et Internet de niveau 1, délivré à la fin de l'école primaire.

B – CONSTAT

- **Etat des lieux**

- Etat quantitatif
 - école maternelle (8 ordinateurs d'initiation + 1 ordinateur administratif)
 - école primaire (20 ordinateurs + 1 serveur + 2 ordinateurs administratifs)
- Etat qualitatif
 - L'ensemble du parc informatique est âgé au minimum de plus de 5 ans (implantation courant 2003). Compte tenu de l'évolution des logiciels, les ordinateurs les plus anciens ne suivent plus. 80% du parc entre dans une phase d'obsolescence...

- **Dossier prioritaire**

Il est de la responsabilité de la commune de renouveler le parc informatique l'école primaire.

Il est de la responsabilité de la commune de faire évoluer le parc informatique de l'école maternelle.

C – ACTIONS

- **Fédérer les acteurs du projet**

- L'Education Nationale
 - Inspection académique Gironde/Les centres de ressources TICE : Mr PAULY
 - L'école primaire : Mme SOUPRE et son équipe
 - L'école maternelle : Mme HATRON et son équipe
- Les associations locales
 - Le Microtel : Mr PEYROT
- La commune
 - La commission des affaires scolaires : Sandrine COMBEFREYROUX
 - La correspondante NTIC : Marie-José LAWATHER
- Les co-financeurs
 - Le Conseil régional : interlocuteur à identifier.
 - Etat : DGE
 - Conseil Général
 - Privés ? Partenariat Public/Privé ?

- **Coordonner le projet**

- **Etapas**
 - **Février/avril** : Rédaction du projet d'usage par les écoles (Mr PAULY se positionne comme l'animateur du projet au sein des écoles et comme l'interlocuteur de la commune).
 - **Avril/mai** : Validation du projet par l'Inspection Académique
 - **Mai/juin** : Information mairie/rédaction du cahier des charges/appel d'offres fournisseur/délibérations du CM
 - **Septembre** : implantation du matériel

- **Budgétiser le projet**

- **Axes pressentis** (*sous réserve de validation de l'ensemble des acteurs*)

- **Classe mobile** : elle permet d'accéder aux Technologies de l'Information et de la Communication au quotidien en transformant les salles de classe existantes en un environnement numérique d'enseignement qui utilise les dernières technologies.

Composée d'un meuble sécurisé contenant tout le matériel informatique nécessaire à l'apprentissage multimédia sans fil (ordinateurs, imprimante, vidéoprojecteur), la Classe Mobile est rapidement opérationnelle. Il suffit de distribuer les portables aux élèves et de démarrer le cours.

Le plan France Numérique préconise 1 ordinateur pour 10 élèves.

- **Tableau blanc interactif** : Un écran blanc tactile est relié à un ordinateur via un câble (généralement USB) ou sans fil. Il est capable de lui transmettre diverses informations, dont la nouvelle position du curseur de la souris, par toucher ou détection d'un stylet. Un vidéoprojecteur se charge d'afficher l'écran de l'ordinateur, sur le tableau blanc.

Il est donc possible d'effectuer à la main ou à l'aide d'un stylet (selon le modèle), tout ce qui est possible de réaliser à l'aide d'une souris, sur un format d'écran assez important (jusqu'à plus de 2m de diagonale). En règle générale, le tableau est fourni avec un logiciel dédié, qui permet de tirer parti des possibilités nouvelles de cette technologie.

- **Budget pressenti** (*sous réserve de validation des solutions retenues*)

Il faut compter environ 1000 euros /par ordinateur soit 25000 euros pour 25 ordinateurs.

Considérant l'annonce du Premier ministre et l'aide accordée aux collectivités de -2000 habitants,

« Les petites collectivités qui le souhaiteront seront aidées à se doter d'écoles numériques interactives. 50 millions sont prévus en 2009 pour cette opération.

"Les 26 milliards consacrés au plan de relance vont financer partout en France des projets concrets" a indiqué le Premier ministre ce lundi 2 février 2009 à Lyon lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT).

Parmi les 1 000 projets dévoilés : la possibilité, pour les petites collectivités qui le souhaiteront, d'être aidées à se doter d'écoles numériques interactives. Avec les 50 millions prévus dès cette année, ce sont 5000 écoles rurales qui devraient bénéficier d'un équipement en classe mobile, tbi, ressources numériques, etc.

Par ailleurs, 731 millions d'euros seront consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment pour "accélérer le démarrage de l'opération campus sur 12 sites, [...] rénover plus de 100 établissements d'enseignement supérieur et 10 centres de recherche, [...] accélérer le développement de 15 très grandes infrastructures de recherche". »

Discours de François Fillon, 2 février 2009, site du Premier ministre

Il faut profiter de l'opportunité pour investir. Madame Lawther demande en conséquence que ce dossier soit pris en compte dans le budget 2009.

Monsieur le Maire constate que tous les enfants n'ont pas la chance d'avoir accès à l'informatique à domicile. C'est un outil qui devient indispensable notamment dans le travail et qui fait aujourd'hui parti de l'environnement quotidien – Il est indispensable que les enfants soient éduqués et familiariser à l'utilisation de cet outil qui constitue une formidable ouverture vers le monde. Vu la mesure gouvernementale très ponctuelle mise en place dans le cadre du Plan de relance, Monsieur le Maire insiste sur l'opportunité à saisir en terme d'aide au financement de cet investissement.

Madame Lawther ajoute que l'équipe pédagogique doit établir un projet pédagogique en adéquation avec l'investissement projeté. C'est le rôle de Monsieur Pauly, MATICE, de guider l'équipe pour l'établissement de ce projet.

La sécurisation des réseaux scolaires

L'école doit se mettre en conformité avec la circulaire officielle de 2006 concernant la sécurisation des réseaux à l'école notamment lors des connexions Internet des mineurs.

Une proposition d'un Pack sécurité d'un montant de 30 euros annuel pour l'ensemble des postes est proposée par le CDDP de l'académie de Bordeaux. J'ai contacté Mr LEBBE pour information, notamment sur le portage éventuel du Pack sécurité sur l'éventuel futur matériel.

Madame Lawther demande l'autorisation d'engager cette dépense. Accordée par 19 voix pour.

Le label « Ecole Internet »

Qu'est ce que le dispositif Ecoles Internet ?

Il s'agit d'un dispositif qui vise à évaluer les usages d'Internet dans les écoles primaires françaises et francophones. Les écoles qui souhaitent participer remplissent un questionnaire en ligne et partagent leurs usages d'Internet. Un comité d'évaluation se réunit une fois la phase de consultation terminée pour attribuer les labels Ecole Internet aux écoles participantes.

Qui est derrière le dispositif ?

L'association Villes Internet, reconnue depuis 10 ans pour son travail de promotion de l'Internet citoyen, a initié en 2008 le premier dispositif Ecoles Internet.

Qui sont les partenaires du dispositif ?

L'association Villes Internet est soutenue par le Ministère de l'Education nationale et la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI).

Comment se déroule le dispositif 2009 ?

La consultation des écoles est ouverte du 02 février au 01 juin 2009. Chaque école qui souhaite participer doit s'inscrire et remplir son questionnaire en ligne durant cette période. Les labels Ecole Internet 2009 seront ensuite délivrés en novembre 2009.

A ce jour, 64 écoles ont été labellisées en 2008.

Cette démarche est proposée à l'école maternelle (qui n'est actuellement pas connecté à internet) pour que les écoles prennent acte du mouvement que veut engager la commune, de l'image qu'elle souhaite communiquer – Internet est un sujet aujourd'hui incontournable.

Dans cette approche il y a lieu de constater de quelle manière l'école s'approprie le projet – quelle est son approche vis-à-vis d'Internet ? Quelle utilisation est en fait ? Beaucoup d'applicatif peuvent être mis en commun sur internet.

Le Collège dispose d'un espace numérique de travail et souhaite que l'école élémentaire commence à préparer les élèves à cette utilisation.

Madame Lawther demande s'il y a des observations sur ce type d'engagement.

Le Conseil Municipal prend acte de cet exposé et n'a pas d'observation particulière à formuler. Madame Lawther est chargé de donner suite à cette démarche et de porter la candidature de Sauveterre.

5. REFORME DE LA REGLEMENTATION DES VACATIONS FUNERAIRES - LA LOI 2008-1350 DU 19 DECEMBRE 2008**➤ Modification de la délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2007 et de l'arrêté municipal du 9 mai 2007**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2007, instituant le régime des vacations pour la surveillance des opérations funéraires.

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et en particulier ses articles 4 et 5 d'application immédiate, qui réforment – partiellement - le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces opérations,

Monsieur le Maire expose que les opérations de surveillance mentionnées à l'article L.2213-14 du CGCT, de fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation, de réinhumation de corps, s'effectuent en présence du garde-champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le Maire et donnent droit à des vacations funéraires dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 et 25 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, modifie le tarif des vacations comme suit :

- Tarif unique de vacations : 25 €

Monsieur Puaud souhaite qu'une procédure écrite soit établie en cas de besoin en l'absence du garde-champêtre – Le message sera transmis à Monsieur Larmandieu.

6. **MAIRIE**

➤ **Proposition d'achat d'un vidéoprojecteur**

Madame Lawther expose :

Dans le cadre des différentes réunions et conférences qui ont lieu à la mairie, il y a de plus en plus de demandes de mise à disposition d'un vidéo projecteur.

Deux prestataires ont été sollicités :

- BOUNADER INFORMATIQUE : Devis non reçu
- AUDIOMASTER (prestataire qui a équipé la salle des fêtes) :
 - o 600 euros HT pour un Vidéoprojecteur tri LCD NP300 NEC garantie 3 ans avec échange sur site + 480 euros HT pour un chariot support + 50 euros HT de livraison soit un montant total de 1130 euros HT

La décision sera prise à réception du devis de l'entreprise Bounader.

➤ **Information sur le contrat de location de la machine à affranchir**

Madame Lawther expose :

La mairie est sous contrat avec la société SECAP depuis 2004 - le contrat annuel s'élève à 739 € TTC hors consommable (190,75 € pour 20 000 impressions soit environ 1 lot de cartouche tous les deux ans).

Le contrat arrivant à échéance au mois de juillet 2009, la société concurrente SATAS a fait une proposition intéressante, avec un système dit de « machine intelligente » pour un montant annuel de 590 euros TTC (changement tarif postal annuel inclus mais hors consommable) + 4 mois de location offerts pour une décision rapide.

A la suite de l'appel à négociation du contrat, la société SECAP propose aussi un nouveau système dit « intelligent », pour un montant de 649,09 euros TTC (consommable et changement de tarif postal annuel inclus + flamme offerte (113 euros HT) + frais de dossier offert (65 euros HT)).

En résumé, la machine présentée par SECAP est un peu plus performante que celle de SATAS (plateau de pesage de 2,5kg contre 2kg, pesée différentielle). La différence de prix se juge donc sur les « offerts » et sur l'intégration ou non du consommable.

Le différentiel de qualité de machine et la comparaison des offerts ne sont pas suffisamment significatifs pour justifier d'un changement de prestataire.

(Pour information, la Mairie a dépensé 6 222,81 € en affranchissement en 2008).

➤ **Proposition de dématérialisation de la transmission des actes administratifs au contrôle de légalité (sous préfecture)**

Toute une série d'actes des collectivités territoriales est soumise au contrôle de légalité du représentant de l'Etat localement compétent (Sous-préfecture de l'Arrondissement de Langon). En ce qui concerne Sauveterre on estime à une cinquantaine, le nombre d'actes transmis au contrôle de légalité par mois.

Dans le cadre du projet « ACTES », la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise les collectivités territoriales à transmettre par voie électronique les actes soumis au contrôle de légalité. Cette modernisation de l'Etat, au niveau de l'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète, vise à accélérer les échanges administratifs entre les institutions locales et les préfectures, ainsi que réduire les coûts liés à l'impression et à l'envoi des actes.

La Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne coordonne ce projet pour un ensemble de communes du territoire de la Communauté et propose, après consultation, de retenir la solution IXbus, proposée par la société SRCI.

La répartition des coûts serait la suivante :

| Collectivités y compris CCAS | Tarif abonnement annuel HT (tampon électronique compris) | Frais de mise en service HT Comprenant l'installation et la formation | Tarif Total 1 ^{ère} année (2009) |
|---------------------------------|---|--|--|
| CDC Sauveterre | 90 € | 120 € | 210 € |
| Commune Sauveterre | 90 € | 120 € | 210 € |
| Blasimon | 70 € | 60 € | 130 € |
| Gornac | 70 € | 60 € | 130 € |
| Mourens | 70 € | 60 € | 130 € |
| St Martin du Puy | 70 € | 60 € | 130 € |

La prestation sera facturée à la Communauté de Communes qui demandera à chaque commune de reverser sa participation sur présentation d'un titre de recettes, délibérations à l'appui avec copie de facture jointe)

Madame Lawther indique qu'il y a lieu de continuer sur le mouvement mis en place de modernisation des services et à ce titre demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour.

➤ **Projet de remplacement du standard téléphonique de la mairie**

Egalement dans le cadre de la modernisation des services, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de changer le standard téléphonique de la mairie qui date de 1989 et ne correspond plus au besoin (2 lignes d'entrée/sortie, pas de possibilité de message, de présentation de numéros d'appel, de répertoire, d'accès à des standards numériques) – Il s'avère impératif de passer en technologie numérique et d'optimiser tous les abonnements communaux (mairie/écoles/atelier et autres services). Les premières études démontrent, en outre, que le changement de technologie pourrait apporter des solutions nouvelles et des économies conséquentes (1200 € par an).

Monsieur le Maire sollicite Madame Lawther pour mener à bien ce dossier afin que cela soit cohérent avec le dernier équipement réalisé sous sa responsabilité (Internet, Informatique, Bureautique).

7. PREPARATION BUDGET PRIMITIF 2009

➤ **Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil général attribue chaque année à chaque Conseiller Général une subvention au titre de l'aide à l'équipement des communes (travaux équipements, voirie rurale), à charge pour lui de la répartir à sa discrétion sur l'ensemble des communes du canton. Le montant et les critères de répartition n'ont pas été modifiés. L'enveloppe destinée à Sauveterre s'élève à 23 992 €. Elle permettra de financer en l'occurrence les équipements inscrits au BP 2009.

➤ **Ouverture des crédits anticipés au budget pour le paiement de l'ordinateur acquis pour l'école élémentaire auprès de la société Bounader Informatique**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prévoir l'ouverture anticipée au BP 2009, des crédits nécessaires au règlement de l'ordinateur acquis dans l'urgence pour le service administratif de l'école élémentaire.

➤ **Demande de subventions - UNC – section Entre-deux-Mers**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de subvention présentée par la section Entre-deux-mers de l'Union Nationale des Combattants. Monsieur le Maire propose son inscription au BP 2009 – Accord du Conseil Municipal par 19 voix pour – le montant sera proposé par la commission des finances dans le cadre de la préparation du BP 2009.

➤ **Réunion des commissions municipales avant le 15 mars**

Monsieur le Maire propose au Commission municipale de se réunir afin de faire connaître leur projet dans le cadre de la préparation du budget primitif 2009

8. COMPTE-RENDU ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SPORT

➤ **Subvention CHAEM**

Madame Lawther expose :

Vu la demande d'aide présentée par le Club d'haltérophilie de l'Entre-deux-mers de Sauveterre de Guyenne, pour financer le déplacement de 4 de ces membres en Autriche du 16 au 23 août 2009, pour participer à un stage de perfectionnement d'une semaine avec en finalité une compétition franco-autrichienne par l'intermédiaire de la fédération nationale,

Vu l'avis rendu par la commission SPORTS de la commune lors de sa réunion du 12/02/09,

Vu l'avis des commissions SPORTS de la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre la réunion de coordination du 19/02/09,

Compte tenu du caractère exceptionnel de la demande du CHAEM - les membres proposent le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 euros. En contrepartie, l'équipe du CHAEM s'engage à citer, sur leurs documents de communication (presse, prospectus, etc.) l'accompagnement financier de la commune.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal accepte d'allouer au CHAEM, une subvention d'un montant de 400 €. et autorise Monsieur le Maire à porter cette inscription au BP 2009.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera demandé à la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne d'allouer la même somme. Les communes de Saint Brice et de Caumont ont également décidé de participer.

➤ **Subvention Club de Volley Ball pour aide à l'achat de ballon en complément de la subvention allouée par la CCPSG**

Madame Lawther expose :

Vu la réunion de la commission SPORTS de la commune en date du 12/02/09,

Vu la réunion de la commission SPORTS de la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne en date du 19/02/09 pour coordination,

Les membres proposent une subvention complémentaire à celle de la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre pour l'achat de ballons de volley neufs.

Un devis doit être présenté afin que la Communauté de Communes puisse se prononcer sur le montant de sa participation et la Commune de Sauveterre sur la participation complémentaire à allouer.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 19 voix pour.

➤ **Devis contrôle équipements sportifs et aires de jeux**

Madame Lawther expose :

Vu la réunion de la commission SPORTS de la commune en date du 12/02/09,

Constatant que les équipements sportifs et de loisirs n'ont pas été vérifiés depuis bien longtemps, bien que la réglementation n'impose pas un calendrier fixe,

Considérant que la commune doit faire preuve en cas d'incident d'un contrôle interne régulier,

Sachant que les usages veulent qu'un contrôle extérieur soit effectué tous les deux/trois ans,

Vu la consultation engagée pour procéder à un contrôle :

- des équipements sportifs et des aires de jeux
- des la tribune du stade

Il est proposé de faire procéder à un contrôle par un prestataire qualifié et de tenir ensuite une main courante trimestrielle avec rapport circonstancier - visite et contrôle visuel systématique des équipements - photos si nécessaire – réalisé par Franck CLAVERIE, éducateur sportif, responsable de pôle, accompagné d'un représentant de la commission SPORTS.

Les offres sont les suivantes :

- APAVE = 897,00 TTC
- QUALICONSULT = 920,92 TTC
- SCMS = 1111,08 TTC

Sur proposition de Madame Lawther, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- est favorable à la réalisation de ce contrôle,
- décide de retenir l'offre de la société Qualiconsult pour un montant de 920,92 € TTC

Monsieur Puaud suggère de fixer la périodicité de ce contrôle à 3 ans.

➤ **Devis contrôle tribune terrain de foot**

Madame Lawther expose :

La tribune en béton et en bois du stade du Closet montre de sérieux signe de vétusté – Il est préférable de faire expertiser cet équipement. Une consultation vient d'être engagée auprès de 3 bureaux de contrôle. Les résultats de cette consultation seront portés à la connaissance du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

➤ **Aménagement City stade**

Madame Lawther rappelle que l'équipe municipale précédente s'était prononcée favorablement pour la transformation du terrain de basket de Bonard en City stade – Ces aménagements sont en cours – Madame Lawther en profite pour remercier l'équipe technique.

➤ **Question diverses (relations avec la CCPSG, convention tripartite, etc...)**

- Madame Lawther propose de mettre en place une convention tripartite entre la commune la communauté de communes et les utilisateurs des salles de sport afin d'organiser au mieux le planning d'utilisation. Les animateurs sportifs de la commune et de la communauté de communes travaillent ensemble sur ce programme et Madame Lawther rappelle que les utilisateurs ne peuvent disposer des salles sans en informer au préalable la collectivité propriétaire. Le « droit d'usage » n'est pas transmissible à un autre club sans autorisation.
- Madame Curoy liste les doléances du club de foot (réfrigérateur en panne, toiture du club house) – Monsieur le Maire note les différents point évoqués. Les investissements prévu sur les stades seront évoqués lors du vote du budget après consultation de la commission. Dans l'attente, Monsieur le Maire encourage le club à se rapprocher de la Communauté des Communes, du Conseil Général et du Ministère de la Jeunesse et des Sport afin de constituer les dossiers de demande de subvention.

9. UNION DES VILLES BASTIDE DE L'ENTRE-DEUX-MERS

➤ **Compte-rendu de la réunion tenue au Conseil Régional le 27 janvier 2009**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional d'Aquitaine a rappelé sa volonté de soutenir les villes « bastides » dans le cadre de la politique de développement et a réuni à cet effet l'ensemble des associations de Bastides d'Aquitaine, le 27 janvier dernier.

L'Union des Villes Bastide de l'Entre-deux-Mers vient d'adresser par courrier du 2 mars 2009, le relevé des décisions prises lors de cette assemblée.

Il ressort des discussions, la volonté d'impulser une nouvelle dynamique aux bastides avec le soutien de la Région.

Ce soutien s'oriente vers :

- l'accompagnement des communes dans leur projet d'aménagement et de développement,
- l'accompagnement de l'animation au niveau régional des associations bastides

Dans cette perspective, chaque commune doit impérativement pour les années à venir (2009-2011) lister les projets. Les villes pourront prendre l'attache du Conseil Régional directement après avoir rédigé une lettre d'intention au Pays.

Les 8 villes bastides représentées par l'Union des Villes bastides du l'EDM et du Libournais ont des spécificités reconnues – chacune d'entre elles qui sera porteuse de projet pourra à titre individuel ouvrir des droits et obtenir des fonds tant du Département que de la Région pour financer des projets innovants liés à l'économie, au patrimoine, au logement - priorité à l'économie, réflexions à mener sur les métiers d'art, soutien aux projets de Logement et Patrimoine identitaire des Bastide (protégé ou non) -

Monsieur le Maire se propose d'adresser une lettre d'intention au Pays pour bénéficier de ce dispositif et l'inscrire dans le contrat de Pays, et d'adresser également un courrier à Monsieur CHANUT, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement et Développement Territorial pour lui demander un rendez-vous afin de voir avec lui quel projet de Sauveterre serait éligible au plan Bastide.

10. Questions diverses

1. Information sur la fin de la procédure de recensement de la population

Monsieur Tomada rend compte du déroulement des opérations de recensement qui se sont achevées le 14 février 2009 – Il remercie les agents recenseurs pour leur disponibilité ainsi que Florence MOUTE qui a assuré la phase administrative avec force connaissance.

2. Déménagement du supermarché Super U

Le dossier sera présenté en réunion de la commission départementale d'aménagement commercial le 23 mars 2009 à la Préfecture de la Gironde – Le Maire et le rapporteur de la commission Urbanisme siègeront en commission. Le dossier est consultable en mairie d'ici le 23 mars.

Le Conseil Municipal est plutôt favorable à ce projet mais garde un œil attentif sur l'utilisation des locaux laissés vacants. Les commissions Urbanisme et Développement durable étudient dans le cadre du Plan local d'Urbanisme, le co-développement du commerce entre le centre ville et de la zone commerciale extérieur (autour de SUPER U) – Pour que ce co-développement soit possible, il est important de préserver cette zone à une distance à pied raisonnable du centre ville.

3. Extension de la piste cyclable vers Mesterrieux

Les représentants des Communautés des communes se sont réunis pour remettre à l'ordre du jour le projet d'extension de la piste cyclable vers Mesterrieux, engagé il y a 3 ans. Monsieur le Maire avait également convié Monsieur Daniel Testet.

Le cabinet EREA missionné par le Conseil Général a présenté les différents tracés possibles.

Le Conseil Général va maintenant écrire aux communautés de communes afin de leur demander de se saisir de ce projet et de choisir les tracés préférés avec les communes concernées.

- parties en site propre : Le Conseil Général souhaite que les communes se portent acquéreur des parcelles qui sont sur le tracé retenu et qu'ensuite elles mettent ces parcelles à la disposition du Conseil Général. Monsieur le Maire craint que cette méthode bloque le projet car tant sur Saint Martin du Puy que sur Landerrouet-sur-Ségur, des travaux connexes très importants sont à réaliser pour récupérer l'emprise de l'ancienne voie ferrée. Ces travaux ne pourront pas être supportés par les seules communes.

- portion de "vélo route" : le Conseil Général signera une convention avec les communes pour l'utilisation de routes communales avec un fléchage : "vélo route". Cette convention déterminera "qui entretient quoi".

Pour notre territoire, un tracé passe sur les communes de Sauveterre de Guyenne, Saint Martin du Puy et Saint Martin de Lerm.

A Sauveterre, 3 tracés sont proposés. L'un par les stations d'épuration, l'autre par le RD de la Réole, le dernier par la Bastide et Bouey. Monsieur le Maire se montre favorable à cette dernière possibilité qui peut être étudiée dès à présent dans le cadre du PLU.

4. Fêtes médiévales (Sandrine Combefreyroux)

Madame Combefreyroux rend compte de la réunion qui s'est tenue le jeudi 12 mars au Castrum de Pommiers - L'idée est d'organiser à Sauveterre une fin d'après-midi/soirée prologue à la journée du Castrum de pommiers avec notamment un marché médiéval et une soirée réussie qui donnera envie d'aller au castrum le lendemain – Il est également prévue une déambulation en costume d'époque jusqu'au Castrum le dimanche matin. Les équipes du Castrum et de Sauveterre ont décidé de travailler ensemble pour préparer cette fête sur les deux jours.

5. Association le Relais Gironde

- ✓ **Proposition de convention de partenariat pour le dépôt de containers de collecte de textile**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'une convention avec l'association d'insertion Le Relais Gironde, pour l'implantation d'un container (équivalent 2000 hab.) de collectes de textiles sur le territoire communal. Ce container sera installé à Bonard près des containers de collecte de verre.

6. CCPSG - Information

- ✓ **Conseil Communautaire le 16 mars à 18h30 à la salle des fêtes de Sauveterre, rue St Romain.**

La tradition veut que le Conseil Municipal de la ville qui reçoit soit invité en auditeur libre.

- ✓ **Signature du Contrat enfance Jeunesse à 17h30, le même jour, avec la CAF**

A l'occasion de la signature de ce contrat, la CCPSG s'engage à la construction d'une crèche de 20 places proche des locaux de la maison de services publics – en cas de nouveaux besoins d'autres micro- crèche seront étudiées notamment à Blasimon.

7. Comité d'Organisation du Tours de Gironde cycliste – 35^{ème} édition du 29 mai au 1er juin 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'offrir une « Prime » en vin à l'occasion du passage de la 35^{ème} édition du Tour de Gironde cycliste le 29 mai prochain.

8. Manifeste des Verts contre les Organismes Génétiquement Modifiées

- ✓ **Proposition de réponse aux Verts.**

Au courrier adressé en date du 25 février cosignés par l'association Vigilance OGM 33 et les Verts-Gironde, Monsieur le Maire propose d'adresser la réponse qui suit :

« Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier au sujet d'une délibération que vous souhaitez que notre conseil municipal prenne concernant les OGM (Organisme Génétiquement Modifiés).

A la lecture de votre manifeste, je me dis que nous devons, plus que jamais, nous méfier des réponses caricaturales et trop rapides.

La question qui nous est posée aujourd'hui est « êtes-vous pour ou contre les OGM ? ». Cette question est mal posée. Car on ne peut pas être totalement pour, sans être un « apprenti sorcier ». On ne peut pas être totalement contre, sans être un « empêcheur de tourner en rond ». Le sujet est complexe, on ne peut pas y répondre avec une question simple.

Qu'est-ce qu'un OGM ? Un organisme dans lesquels on introduit un gène provenant d'un autre organisme.

Besoin de classification, besoin de clarification

Je souhaite que dans ce débat on classifie les OGM sur échelle de risque. Pour cela, il faut réaliser, pour chaque OGM, une AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance et de leur Criticité) du Système dans le quel l'OGM est introduit.

Cette échelle des risques pourrait être à la génétique, ce que l'échelle de Richter est aux tremblements de terre et aux secousses sismiques. Il me semble que pour les OGM, comme pour les tremblements de terre, selon la « Théorie du Chaos », le risque est grand et augmente de manière exponentielle. Je pèse mes mots. Certains OGM, peuvent créer des dégâts énormes, des tsunamis, des raz de marée... Mais à l'inverse, d'autres OGM se révéleront inoffensifs et sans danger.

Le degré 1 de l'échelle.

Ainsi, lorsqu'on prélève un gène, sur un végétal, d'une espèce particulière, pour l'introduire dans un végétal de même type et de la même espèce. Il me semble qu'on est au degré zéro de l'échelle. Ce type de « modification » est à la génétique, ce que la bouture est à la plante. Si ces modifications doivent être surveillées. Elles sont intuitivement sans grand danger. On trouve d'ailleurs, dans la nature ce type de modifications. Deux chromosomes se collent puis échangent une partie d'eux-mêmes : c'est ce que l'on appelle le « linkage ». Cette modification est du domaine de la « biologie assistée ». Reste à vérifier avec l'AMDEC, que cette intuition est valide !

Le degré 2 de l'échelle

Par contre, lorsque l'on prélève le gène d'un végétal, pour l'introduire dans un végétal d'une espèce différente, on a quitté la « biologie assistée ». Il convient de doubler la prudence, voire de la redoubler.

...

Le degré n de l'échelle

Enfin, lorsque l'on prélève un gène animal, pour l'introduire dans un végétal... Là on s'approche de la sorcellerie. C'est un peu comme lorsque l'on avait imaginé faire manger des farines animales à des herbivores...

Pour établir cette échelle des risques, il faut créer des comités d'experts à représentation équilibrée : experts industriels, experts de la recherche institutionnelle, experts des ONG, méthodologues spécialistes de l'AMDEC. Ces comités peuvent établir une classification objective des OGM, et pour chaque « classe », on établira des protocoles, des interdictions, des garde-fous, ...en fonction du risque, le débat gagnerait en clarté.

La propriété du vivant

Dans le débat sur les OGM, notre société, la société française, doit aussi se poser la question de la « propriété du vivant ». Ce sujet est extrêmement préoccupant pour l'avenir sur le plan environnemental et sociétal. Peut-on autoriser qu'une firme devienne propriétaire d'un organisme vivant ? Comprendons bien que ce « droit de propriété » peut aller jusqu'à empêcher des populations d'utiliser une plante, au prétexte qu'elle aura été brevetée ; ou, comme on l'a vu récemment au Canada ou en Espagne, accuser de contrefaçon un agriculteur riverain de parcelles OGM dont la culture aura été fécondée par celle-là !

Pour que ce débat soit possible, il faut prendre quelques décisions rapides, des décisions de protection. Tant que nous n'avons pas tranché cette question, il faut, selon moi, par exemple, interdire le maïs MON 810. Les raisons de cette interdiction ne sont pas d'ordre « biologique », « génétiques », ou « technique ». Les raisons de cette interdiction sont de l'ordre de l'éthique car nous n'avons pas statué sur la notion de « propriété du vivant ». Un comité d'éthique doit se mettre au travail !

On admet aujourd'hui qu'un laboratoire soit propriétaire d'une molécule, le temps de financer les recherches qui lui ont permis de mettre au point cette molécule. Puis au bout d'un certain nombre d'année cette molécule « tombe dans le domaine public », chacun peut alors commercialiser des versions « génériques » de cette molécule...

Peut-on autoriser qu'une firme, de la sorte, soit propriétaire d'un type de maïs, ou de tomate ? Une fois que cet organisme cultivé en pleins champs, commence à féconder des

organismes voisins, qui sont les propriétaires des « organismes enfants » ? Si un producteur de maïs bio, voit son champ « violé » par du maïs OGM, qui est responsable, qui est coupable ?

Aux Etats-Unis, il est établi que les firmes peuvent être propriétaire de tels organismes. En Europe, autoriserons-nous ces pratiques ? Il me semble que non...

Le maïs MON 810 dont on parle beaucoup au ce moment est un maïs « GM » qui est résistant au désherbant. La même firme est propriétaire du désherbant et du maïs qui lui résiste. Ainsi un agriculteur peut désherber son champ de maïs, sans faire mourir son maïs. Mais à l'inverse ce « maïs résistant » peut coloniser un champ de maïs voisin, que l'agriculteur ne pourra pas supprimer avec le désherbant en question...

Ce maïs, désiré par endroit, peut devenir ailleurs une « mauvaise herbe » résistante au désherbant... Ceci nécessitera l'invention d'un nouveau désherbant spécifique... Qui est alors considéré comme propriétaire de ce maïs devenue une mauvaise herbe ?

La question de la propriété du vivant est une question essentielle, qu'il convient de poser et de débattre, afin de statuer rapidement. Un comité d'éthique doit se mettre au travail !

La recherche

Dans ce domaine, une guerre est engagée, entre les firmes, qui souhaitent garder la propriété de leurs trouvailles, et la recherche institutionnelle, collective, qui recherche pour le bien commun. Ajoutons à cela, que parfois, la recherche institutionnelle vit pour une bonne part de subsides des industriels si bien que dans certains cas, l'indépendance de la recherche institutionnelle peut être mise en doute.

Le problème est le suivant. Si l'on empêche durablement la recherche collective de chercher, puis de trouver. On risque de laisser l'exclusivité des trouvailles aux firmes. Voilà le point d'achoppement.

C'est pour cette raison qu'il faut rapidement prendre un certain nombre de décisions :

- établir une échelle de classification et les mesures attachées à chaque degré de l'échelle,
- débattre sur la propriété de vivant et décider d'une éthique,
- encourager la recherche collective financée par l'impôt du contribuable, car l'indépendance a un prix,
- encadrer les expérimentations que nous aurons estimé servir le bien commun.

A chaque fois que la préservation du bien commun est en jeu, la France a un rôle particulier à jouer dans le monde ! Je crains fort que les motions que vous proposez ne soient pas en adéquation avec ce que je pense. Il me semble que vous confondez « OGM » et « Maïs MON 810 ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

9. Plan Local d'Urbanisme

Maître Laveix informe le Conseil Municipal de l'engagement de la phase « concertation » dans le cadre de la révision du POS valant PLU - cette phase est primordiale et doit être menée de manière concrète.

Deux points importants :

- 1 questionnaire thématique proposé aux écoles « comment dessiner ma ville » - rencontre prévu avec les chefs d'établissement de la commune le 11 mars 2009
- 1 numéro « écho de la cité » spécial PLU - à l'intérieur duquel sera glissé 1 questionnaire mis en place par les commissions urbanisme et développement durable permettant d'approcher ce qu'attendent les citoyens.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 00 h 15.